



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 67707

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la mise en oeuvre du plan de soins infirmiers. L'arrêté du 12 octobre 2000 a en effet créé le plan de soins infirmiers. Or, ce dispositif ayant suscité des critiques d'une partie de la profession, sa mise en oeuvre devait faire l'objet de travaux complémentaires. Ainsi, l'avenant à la convention nationale des infirmiers, transmis par les caisses d'assurance maladie et la fédération nationale des infirmiers le 24 octobre 2000, n'a pu être agréé, le Gouvernement souhaitant auparavant engager une réflexion approfondie avec tous les acteurs concernés. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser l'état d'avancement de ces travaux et ses intentions quant à la mise en application de ce dispositif.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67707

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 octobre 2001, page 6016